



DELUBAC PEA
Part P FR0010461723
Reporting au 29 mai 2026

SFDR Article 8

■ **ACTIF NET DU FONDS : 2,72M€**

■ **VALEUR LIQUIDATIVE : 150,84€**

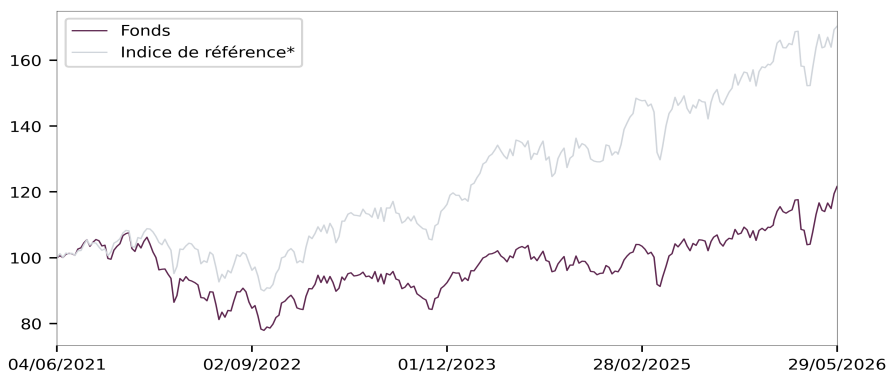
■ **COMMENTAIRE DE GESTION**

Au cours du mois de mai, les marchés actions ont poursuivi leur progression, portés par la dynamique exceptionnelle des valeurs liées à l'intelligence artificielle et par l'apaisement des craintes énergétiques. Malgré la persistance du blocage du détroit d'Ormuz, les investisseurs ont privilégié un scénario de normalisation progressive de la situation, favorisant un retour de l'appétit pour le risque. Dans ce contexte, les marchés américains ont de nouveau surperformé les marchés européens, soutenus par des résultats d'entreprises technologiques largement supérieurs aux attentes.

L'Europe n'est pour une fois pas en reste dans ce secteur avec Infineon (+42%) et BE Semiconductor (+15%) qui pourraient bénéficier du nouveau goulet d'étranglement de l'IA : la photonique. L'enjeu consiste à remplacer progressivement les liaisons en cuivre par des connexions optiques au sein des data centers. Ce secteur a été rejoint par les ressources de base ainsi que par certains secteurs plus cycliques, comme les loisirs, les médias et la consommation discrétionnaire, qui ont bénéficié d'un mouvement de rattrapage après plusieurs mois difficiles.

Pour les prochains mois, plusieurs facteurs devraient continuer d'orienter les marchés. L'évolution de la situation géopolitique au Moyen-Orient restera un élément déterminant. Une réouverture rapide du détroit d'Ormuz pourrait prolonger le rebond des secteurs les plus sensibles à la consommation et aux déplacements. Le luxe pourrait alors reprendre une place de choix dans les allocations.

■ **ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE BASE 100 SUR 5 ANS**



Source : Delubac Asset Management, Bloomberg Les performances passées ne sont pas indicatives des performances futures. Les rendements indiqués sont nets de frais de gestion mais bruts d'impôts pour l'investisseur. Les performances du fonds et celles de l'indice de référence sont calculées coupons nets réinvestis. Le calcul tient compte de tous les frais et commissions.

■ **HISTORIQUE DES PERFORMANCES**

Perf. cumulées	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Fonds	6.70%	3.42%	12.36%	16.49%	29.12%	22.24%	56.28%
Indice	3.81%	0.90%	8.80%	15.53%	54.25%	72.70%	149.17%
Écart	2.89%	2.53%	3.56%	0.96%	-25.13%	-50.46%	-92.90%

Perf. calendaires	2026 (YTD)	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Fonds	10.70%	14.71%	0.48%	13.19%	-20.69%	18.22%	1.50%	19.88%
Indice	6.70%	20.89%	11.01%	20.80%	-9.49%	25.13%	-3.32%	26.05%
Écart	4.00%	-6.19%	-10.53%	-7.60%	-11.20%	-6.91%	4.83%	-6.17%

Perf. annualisées	3 ans	5 ans	10 ans
Fonds	8.89%	4.10%	4.57%
Indice	15.54%	11.55%	9.56%
Écart	-6.65%	-7.45%	-4.99%

■ **ÉQUIPE DE GESTION**



Guillaume CHALOIN

Directeur des Gestions Actions



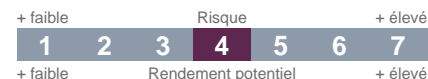
Thomas RAFFY

Directeur de la gestion sous mandat

■ **OBJECTIF DE GESTION**

Le Fonds a pour objectif de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice Eurostoxx 50 (dividendes réinvestis) exprimé en euro sur la durée minimum de placement recommandée de 5 ans

■ **SRI**



Indicateur synthétique de risque et de rendement allant de 1 à 7. Il mesure le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel le capital des investisseurs est exposé. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps

■ **HORIZON DE PLACEMENT : 5 ans**

■ **CARACTÉRISTIQUES DU FONDS**

Codes ISIN : FR0010461723
 Ticker Bloomberg : CORILGE FP Equity
 Forme juridique : Fonds Commun de Placement
 Classification AMF : Sans classification
 Éligibilité PEA : Oui
 Date de création du fonds : 01/06/2007
 Date de création de la part : 01/06/2007
 Indice de référence : 90% Euro Stoxx 50 + 10% Bloomberg Developed Markets Large & Mid Cap Total Return Index
 Affectation des résultats : Capitalisation
 Devise de référence : Euro
 Pays de référence : France
 Dépositaire : CACEIS Bank
 Valorisateur : CACEIS Fund Administration
 Valorisation : weekly
 Centralisation : 12h00
 Souscription initiale minimale : 1 part
 Souscription ultérieure minimale : 1 centième de part
 Frais de gestion : 2.00% TTC maximum
 Frais d'entrée : 3% maximum
 Frais de sortie : Néant
 Commission de mouvement : Néant
 Commission de surperformance : Néant



DISCLAIMER

Sources : Delubac Asset Management, Bloomberg et Sustainalytics.

(1) SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) : règlement européen qui vise à améliorer la transparence et la comparabilité des informations sur la durabilité des produits financiers, notamment sur la manière dont sont pris en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement. Le règlement définit 3 types de produits : les placements dits « Article 9 » qui présentent un objectif d'investissement durable ; les placements dits « Article 8 » qui déclarent la prise en compte de critères sociaux et/ou environnementaux ; les placements dits « Article 6 » qui n'ont pas d'objectif d'investissement durable et ne déclarent pas prendre en compte les critères ESG.

(2) SRI : Indicateur synthétique de risque et de rendement allant de 1 à 7. Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du Fonds et le risque auquel le capital des investisseurs est exposé. A risque plus faible (1), rendement potentiellement plus faible et à risque plus élevé (7), rendement potentiellement plus élevé. Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps.

(3) Commission de surperformance : la commission de surperformance est conforme aux guidelines Esma depuis le 1er janvier 2022

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont données à titre indicatif et s'apprécient à l'issue de la période de placement recommandée.

Les **fonds classés Article 9** ont un objectif d'investissement durable et cherchent par conséquent à obtenir des résultats spécifiques en matière de durabilité, qu'ils soient environnementaux ou sociaux, parallèlement à leurs perspectives de performance financière. Ils visent à réduire, dans la mesure du possible, toute incidence négative sur le plan environnemental, social et salarial, tout en intégrant le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption dans les décisions d'investissement.

Les **fonds classés Article 8** sont ceux qui promeuvent des caractéristiques environnementales et sociales en tenant compte des critères ESG dans le cadre du processus d'investissement.

Les **fonds classés Article 6** sont ceux qui décrivent uniquement la façon dont sont intégrés les risques en matière de durabilité et l'évaluation de leur impact.

L'indice de l'OPC n'est pas aligné avec les caractéristiques ESG promues par l'OPC.

© 2024. Sustainalytics. Tous droits réservés. Les informations, données, analyses et opinions contenues dans le présent document : (1) sont la propriété de Sustainalytics et/ou de ses fournisseurs de contenu ; (2) ne peuvent être copiées ou redistribuées, sauf autorisation ; (3) ne constituent pas un conseil en investissement ni une approbation d'un produit ou d'un projet ; (4) sont fournies uniquement à titre d'information ; et (5) ne sont pas garanties comme étant complètes, exactes ou opportunes. Sustainalytics et ses fournisseurs de contenu ne sont pas responsables des décisions commerciales, des dommages ou autres pertes liés à ces données ou à leur utilisation. L'utilisation des données est soumise aux conditions disponibles sur <https://www.sustainalytics.com/legal-disclaimers>.

© 2024. Sustainalytics. All Rights Reserved. The information, data, analyses and opinions contained herein: (1) includes the proprietary information of Sustainalytics and/or its content providers; (2) may not be copied or redistributed except as specifically authorized; (3) do not constitute investment advice nor an endorsement of any product or project; (4) are provided solely for informational purposes; and (5) are not warranted to be complete, accurate or timely. Neither Sustainalytics nor its content providers are responsible for any trading decisions, damages or other losses related to it or its use. The use of the data is subject to conditions available at <https://www.sustainalytics.com/legal-disclaimers>.

Les informations présentées ci-dessus ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement. La valeur de l'investissement peut varier au gré des fluctuations du marché et l'investisseur peut perdre tout ou partie du montant de capital investi, les OPC n'étant pas garantis en capital. L'accès aux produits et services présentés ici peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Le traitement fiscal dépend de la situation de chacun. Avant toute souscription et pour toute information complémentaire sur les caractéristiques, les risques et les frais de l'OPC, l'investisseur est invité à lire les documents réglementaires disponibles sur la page de chaque OPC ou disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion : Delubac Asset Management -10 rue Roquépine - 75008 Paris - www.delubac-am.fr - info@delubac-am.fr.

Delubac Asset Management - SAS au capital de 1 147 430,17€- Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 430 045 229 - Société de gestion de portefeuille agréée AMF n° GP00-009